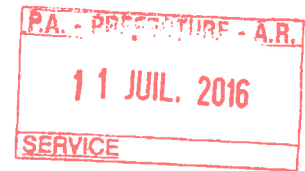


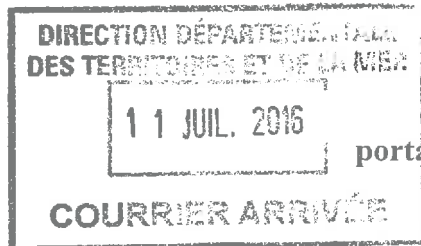
C. Jt

→ EL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat



Arrêté du **20 JUIN 2016**

portant désignation du site Natura 2000

Massif du Moulle de Jaout

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1613501A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et alpine ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Massif du Moulle de Jaout » (zone spéciale de conservation FR 7200742) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, qui s'étend :

- dans le département des Hautes-Pyrénées, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Arbéost, Ferrère ;

- dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Arthez-d'Asson, Asson, Aste-Béon, Bielle, Béost, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Laruns, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Massif du Moulle de Jaout figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **20 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie
et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7200742

Massif du Moule de Jaout (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

4030	Landes sèches européennes
4060	Landes alpines et boréales
5110	Formations stables <i>xérothermophiles</i> à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7220	* Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)
7230	Tourbières basses alcalines
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation <i>chasmophytique</i>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
9150	Hêtraies calcicoles <i>médio-européennes</i> du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

1301	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le **20 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie
et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



Site Natura 2000 Massif du Moule de Jaout

FR7200742 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes)

Carte (fond cartographique IGN Scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
signé le :

Pour la signature et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

20 JUIN 2016

François MITTEAULT

